

L'an deux mil vingt-cinq, le trois mars, Nous, Marie-Christine PINARD, Maire de SAINT-HÉLEN, certifions avoir convoqué ce jour, dans la forme et les délais légaux, le conseil municipal pour le 6 mars 2025.

Ordre du jour

- Compte financier unique 2024 – Budget commune et commerce
- Rénovation énergétique pôle scolaire : point sur l'analyse des offres MOE
- Indemnité gardiennage église 2024 et 2025
- Personnel communal : point sur les recrutements en cours
- Personnel communal : paiement heures complémentaires
- Informations intercommunales
- Questions diverses

RÉUNION DU 6 MARS 2025

Le six mars deux mil vingt-cinq, à vingt heures, les membres du conseil municipal de Saint-Hélen se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire.

Présents : Mmes Solène SAMSON – Monique MOREAU – Laurence GABORIT – Evelyne GUERY – Gwénaëlle MARTIN - Mrs Olivier BOIXIERE – Jean-Michel JOURDAN – Maël FELIN – Pascal BOURSICOT – Olivier TREHEL

Absents excusés : Mme Marie-Christine PINARD (procuration à Monique MOREAU)
Mme Aurore PAU (procuration à Solène SAMSON)
Monsieur Elie CHATTON (procuration à Jean-Michel JOURDAN)

Absent : Monsieur Serge RIVIERE

Secrétaire de séance : Mr Jean-Michel JOURDAN

Le procès-verbal de la précédente séance n'a soulevé aucune observation et est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2025-02-01

OBJET : BUDGET COMMUNE ET COMMERCE : APPROBATION DU CFU 2024

(Délibération transmise en sous-préfecture le 7 mars 2025)

Monsieur Olivier BOIXIERE, adjoint aux finances rappelle que la commune a émis le souhait de produire les comptes de l'exercice 2024 au format CFU validé en 2025 sur l'ensemble de ses budgets, conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024.

Le Compte Financier Unique (CFU) est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Puis il soumet à l'assemblée ces CFU qui font ressortir les résultats suivants

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

| | |
|-----------------------------------|---------------------|
| Dépenses | 1 123 758.99 € |
| Recettes | 1 236 868.72 € |
| Bilan exercice | 113 109.73 € |
| Excédent antérieur reporté (002) | 11 640.66 € |
| Résultat de fonctionnement | 124 750.39 € |

| INVESTISSEMENT | |
|----------------------------------|---------------------|
| Dépenses | 129 315.81 € |
| Recettes | 232 631.24 € |
| Bilan exercice | 103 315.43 € |
| Excédent antérieur reporté (001) | 297 891.77 € |
| Résultat d'investissement | 401 207.20 € |

| | |
|----------------------------|---------------------|
| Total dépenses | 1 253 074.80 € |
| Total recettes | 1 469 499.96 € |
| Bilan exercice | 216 425.16 € |
| Excédent antérieur reporté | 309 532.43 € |
| RESULTAT EXERCICE | 525 957.59 € |

| | |
|---------------------------------|----------------------|
| Total reste à réaliser dépenses | 439 243.80 € |
| Total reste à réaliser recettes | 12 880.00 € |
| BILAN RESTE A REALISER | -426 363.80 € |

| | |
|---------------------------------|---------------------|
| AFFECTATION | 124 750.39 € |
| Affectation en réserves (1068) | 120 000.00 € |
| Report en fonctionnement (R003) | 4 750.39 |
| | |

BUDGET COMMERCE

| FONCTIONNEMENT | |
|----------------------------|--------------|
| Dépenses | 7 144.10 € |
| Recettes | 75 964.59 € |
| Résultat de fonctionnement | 68 820.49 € |
| INVESTISSEMENT | |
| Dépenses | 33 308.75 € |
| Recettes | 23 039.23 € |
| Résultat d'investissement | -10 269.52 € |

| | |
|---------------------|-------------|
| Total dépenses | 40 452.85 € |
| Total recettes | 99 003.82 € |
| Résultat de clôture | 58 550.97 € |

Après présentation des CFU 2024 du budget principal et du budget annexe (commerce)

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 20 février 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et hors de la présence de Madame Marie-Christine PINARD, Maire

- Approuve le compte financier unique du budget principal
- Approuve le compte financier unique du budget annexe commerce
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 2025-02-02

OBJET : INDEMNITE DE GARDIENNAGE EGLISE – ANNEE 2024 2025

(Délibération transmise en sous-préfecture le 7 mars 2025)

Conformément à la circulaire préfectorale en date du 29 juillet 2011 relative aux indemnités pour le gardiennage des églises communales, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents **décide de verser** la somme de **253.82 €**. à l'Association Diocésaine au titre des années 2024 et 2025 soit (126.91€ par an).

DÉLIBÉRATION N° 2025-02-03

OBJET : RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE : DESIGNATION D'UN MOE

(Délibération transmise en sous-préfecture le 7 mars 2025)

Monsieur Olivier TREHEL, conseiller délégué en charge de ce dossier, rend compte à l'assemblée du résultat de la consultation lancée pour la désignation d'un cabinet ou d'un architecte qui assurera la mission de maîtrise d'œuvre nécessaire pour mener à bien la réalisation des travaux de rénovation énergétique de l'école Emilie et Germaine Tillion.

Suite à cette publication, 12 offres ont été déposées.

Le cabinet ISTOR, notre assistant à maîtrise d'ouvrage a présélectionné trois candidats sur les critères définis.

Ces 3 offres, qui répondaient le mieux au règlement de consultation, ont été analysées par la commission d'appel d'offres réunie le vendredi 28 février 2025, à savoir :

- COLAS-DURAND de LAMBALLE
- BUCAILLE-WEINER de DINAN
- LOSN d'EVAN

A l'issue, les membres de cette commission propose de valider l'offre du cabinet COLAS-DURAND de LAMBALLE pour un montant de 69 945 € HT

Après avoir pris connaissance de cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

☞ valide le choix de la commission et retient le cabinet **COLAS-DURAND** pour un montant de **69 945 € HT**

☞ autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce marché.

DÉLIBÉRATION N° 2025-02-04

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : INSTAURATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES ET SUPPLEMENTAIRES – ATTRIBUTION D'AVANTAGE EN NATURE

(Délibération transmise en sous-préfecture le 7 mars 2025)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

➤ Décide d'instaurer les heures complémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public à temps non complet dans la limite des 35 heures. Au delà, elles sont calculées selon la procédure normale décrite dans le décret n°2002-60

➤ Décide d'instituer des indemnités horaires pour travaux supplémentaires au profit des agents fonctionnaires de catégorie C et B. Elles sont attribuée dans le cadre de la réalisation effective des heures supplémentaires demandées par l'autorité territoriale. Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent.

➤ Accorde à l'ensemble de son personnel l'avantage en nature-nourriture- avec la possibilité de prendre ses repas au restaurant scolaire.

Cet avantage constitue un élément de rémunération et doit être soumis à cotisations et contributions sociales.

DÉLIBÉRATION N° 2025-02-05

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE CUISINE

(Délibération transmise en sous-préfecture le 7 mars 2025)

Madame Solène SAMSON, adjointe, rappelle la délibération n°2024-09-02 du 12 décembre 2024 autorisant la création d'un emploi permanent de responsable de cuisine à temps non complet.

Une déclaration de vacance d'emploi a été effectuée par le Centre de Gestion des Côtes-d'Armor et un entretien individuel réalisé avec plusieurs candidats. Cet emploi est désormais pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique.

La présente délibération a pour objet d'entériner ce recrutement et de modifier certains critères du poste et le tableau des effectifs correspondant, à savoir :

- Durée hebdomadaire de service : 31/35è
- Vacance du poste : le mardi 22 avril 2025

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter cette proposition
- d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte de recrutement
- de modifier le tableau des emplois à compter du 22 avril 2025
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

Tableau des effectifs

| GRADE DES AGENTS | STATUT AGENT | DHS | POSTE POURVU |
|--|---------------|----------|--------------|
| SECRETARIAT | | | |
| Attaché territorial | Fonctionnaire | TC | 1 |
| Adjoint administratif principal 1ère classe | Fonctionnaire | TC | 1 |
| SERVICE TECHNIQUE | | | |
| Adjoint technique | Fonctionnaire | TC | 3 |
| SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE | | | |
| Adjoint technique principal 1ère classe (Congé Longue Durée) | Fonctionnaire | TC | 1 |
| Adjoint technique | Fonctionnaire | TC | 1 |
| Adjoint technique | Fonctionnaire | TNC 31 H | 1 |

| | | | |
|--|---------------|----------|---|
| SERVICE ECOLE | | | |
| ATSEM principal 1ère classe | Fonctionnaire | TC | 2 |
| SERVICE SCOLAIRE ET ENTRETIEN | | | |
| Adjoint technique principal 1ère classe | Fonctionnaire | TC | 1 |
| Adjoint technique principal 2ème classe | Fonctionnaire | TC | 1 |
| Adjoint technique principal 2ème classe | Fonctionnaire | TNC 32 H | 1 |

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

ARRET DE LA CONCERTATION ET DU PROJET SCOT

Monsieur Olivier BOIXIERE informe l'assemblée que le conseil communautaire, lors de sa séance du 3 mars 2025, a arrêté le bilan de la concertation et le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Air Energie Climat de Dinan Agglomération. Désormais, ce projet va être soumis pour avis aux Personnes et Organismes cités au L143-20 et aux Personnes Publiques Associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-8 du code de l'urbanisme

INFORMATIONS MUNICIPALES

DATES A RETENIR

Conseil d'école : vendredi 7 mars 2025

QUESTIONS DIVERSES

Madame Evelyne GUERY en charge de l'organisation du marché informe l'assemblée que la commerçante de fruits et légumes est absente depuis le début de l'année et sollicite l'autorisation de démarcher d'autres maraîchers.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jours et ans susdits

La séance est levée à 21 heures 30

RAPPEL DES DÉLIBÉRATIONS ET SIGNATURES

| NUMEROS | OBJETS | PAGES |
|----------------|--|--------------|
| 2025-02-01 | Budget commune et commerce : approbation des CFU 2024 | 6 |
| 2025-02-02 | Indemnité de gardiennage église - Année 2024 et 2025 | 8 |
| 2025-02-03 | Rénovation énergétique école : désignation d'un MOE | 8 |
| 2025-02-04 | Personnel communal : instauration des heures complémentaires et supplémentaires – Attribution d'avantage en nature | 8 |
| 2025-02-05 | Personnel communal : recrutement d'un responsable cuisine | 9 |

| | Signatures | Observations |
|------------------------|------------|--------------------------------------|
| PINARD Marie-Christine | | Procuration à Monique MOREAU |
| BOIXIÈRE Olivier | | |
| PAU Aurore | | Procuration à Solène SAMSON |
| TRÉHEL Olivier | | |
| GUÉRY Evelyne | | |
| RIVIÈRE Serge | | Absent |
| MOREAU Monique | | |
| CHATTON Elie | | Procuration à Jean-Michel JOURDAN |
| SAMSON Solène | | |
| FELIN Maël | | |
| GABORIT Laurence | | |
| JOURDAN Jean-Michel | | |
| BOURSICOT Pascal | | |
| MARTIN Gwénaëlle | | |